



1003721302

DATE DEPOT : 2010-04-28

NUMERO DE DEPOT : 37213

N° GESTION : 2010B09369

N° SIREN : 521684506

DENOMINATION : 123 Rendement Formation

ADRESSE : 41 boulevard Des Capucines 75002 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/03/31

TYPE D'ACTE : CERTIFICAT

NATURE D'ACTE :



**BANQUE POPULAIRE
RIVES DE PARIS**

Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier, et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - 552 002 313 RCS Paris - Société de courtage en assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 545 - 76-78, avenue de France - 75204 Paris Cedex 13 - Téléphone 01 730 743 37 - Télécopie 01 73 07 78 05. Internet : www.rivesparis.banquepopulaire.fr. Numéro d'identification intracommunautaire FR 59 552 002 313 Code APE 6419Z

DEPOT DE CAPITAL S.A.S

CERTIFICAT

La BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, représentée par Monsieur Thierry RENAUD agissant en qualité de Directeur du Centre d'Affaires.

. VU la liste des actionnaires ⁽¹⁾ (comportant leurs nom, prénom usuel et domicile, avec l'indication des sommes versées par chacun d'eux), de la Société par Actions Simplifiées en formation dénommée :

123RÉNDEMENT FORMATION au capital de : 1 € dont le Siège Social sera établi à 41 boulevard des Capucines 75002 Paris

CERTIFIE qu'il a été déposé au Centre d'Affaires Paris Lafayette,
au compte spécial bloqué numéro: **21486093656**

la somme de : 1 € représentant ⁽²⁾ :

l'intégralité du capital social souscrit en numéraire.

la partie libérée du capital social souscrit en numéraire.

FAIT EN QUATRE EXEMPLAIRES ⁽³⁾

A Paris, le 31 mars 2010

le Directeur du Centre d'Affaires
RIVES DE PARIS

Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier, et l'ensemble des textes relatifs aux établissements de crédit - 552 002 313 RCS PARIS - 76-78 avenue de France - 75204 PARIS Cedex 13

⁽¹⁾ L'Agence doit conserver une copie certifiée conforme de la liste des actionnaires.

⁽²⁾ Cocher la case concernée

⁽³⁾ 1 exemplaire pour le Client, 2 exemplaires pour le Tribunal de Commerce, 1 exemplaire pour l'Agence.